

## Questions fréquentes pour les randonnées avec ânes et poneys

### A partir de quel âge un enfant peut-il monter sur un âne ou un poney ?

*Les enfants peuvent partir en rando à partir de 2 an 1/2 environ. Tout dépend de la tonicité de l'enfant assis sachant qu'il va devoir se maintenir seul en selle. à ce propos nous conseillons l'âne pour les plus petits car le bât est plus confortable et sécurisant que la selle du poney.*

### Mon enfant à 10 ans. Puis-je louer un âne ou un poney ?

*Il s'agit d'une activité réservée aux plus jeunes car ce n'est pas une activité d'équitation, l'enfant ne doit pas être autonome sur l'âne ou le poney. Le poids maximum pour monter est de 25 kg soit 6/7 ans.*

### J'aimerais faire une petite randonnée d'un 1/2 heure. Est-ce possible ?

*Les randonnées à disposition sont des boucles prévues, la 1/2 journée ou la journée.*

### La rando est-elle accompagnée ?

*Cette activité se fait en totale autonomie. Après les conseils d'usage pour mener l'animal, vous partez avec une carte du parcours choisi.*

### Le chemin est-il balisé ?

*Vous aurez une carte topographique ainsi que l'explication du parcours car on ne peut en aucun cas baliser les sentiers. Le balisage est réservé aux bûcherons, chasseurs ou randonnées organisées par les offices de tourisme.*

### J'aimerais un parcours sans dénivelés. Est-ce possible ?

*Les environs du Plateau d'Yzeron sont des chemins avec des dénivelés plus ou moins importants, mais rien n'est plat au "Plat"!*

### Puis-je mener 2 poneys seul ? Mon fils de 10 ans peut-il le tenir ?

*L'âne ou le poney doit impérativement être tenu par un adulte. De plus la personne ne peut tenir qu'un animal*

### Puis-je mettre 2 enfants sur l'âne ?

*Il est interdit de mettre plus d'un enfant sur l'âne ou le poney pour des raisons évidentes de sécurité.*

### Ma fille a déjà fait du poney puis-je la faire trotter ou galoper ?

*Il s'agit d'une rando en main et non d'une sortie de centre équestre donc il est interdit de faire trotter ou galoper l'animal. De plus celui-ci prendra l'habitude et pourra constituer un danger pour les futurs enfants qui le monteront.*

### J'ai un bébé, puis-je accompagner la randonnée ?

*Les poussettes ne passent pas dans les chemins de randos. Par contre il est tout à fait possible de partir avec votre porte bébé.*

### Je suis enceinte et j'aimerais louer un âne/poney. Est-ce possible ?

*Nous déconseillons aux femmes enceintes de partir ou de mener l'animal. Il ne s'agit pas là de difficulté physique mais surtout du risque de chute .*

### Nous avons mangé à l'auberge et nous aimerions louer un poney par contre nous n'avons que des chaussures de ville ou des claquettes. Est-ce possible ?

*Il est obligatoire d'être équipé de chaussures de marche fermées. C'est une activité sportive avec de vrais chemins de rando accompagnée d'un animal qui peut peser 250 Kg...*

### Nous sommes 2 et nous avons 1 enfant de 5 ans et un autre de 9 ans. Que peut faire l'aîné s'il ne peut pas monter ?

*Le plus grand peut faire de l'accrobranche sous la surveillance d'un des 2 adultes*

### Faut-il réserver à l'avance pour louer un âne/poney ?

*Le nombre d'ânes et de poneys étant limité il est conseillé de réserver au préalable. Bon à savoir, la réservation en ligne vous permet d'avoir une location à prix réduit.*

## **Si l'on ne peut pas faire cette activité que pouvons-nous faire d'autres ?**

*Le Plateau d'Yzeron s'est spécialisé dans les loisirs "de pleine nature", voici les activités que nous proposons sur le Plateau d'Yzeron*

- *parc accrobranche pour enfants et adultes (13 parcours de niveaux de difficulté différentes)*
- *des randos en VTT avec notre parc de VTT en location et les nombreux circuits que nous vous proposons.*
- *des parcours d'orientation en forêt, à faire par petites équipes en famille ou entre amis.*
- *du beach volley.*
- *des randonnées tout près des plantes (accompagnées par un herbaliste diplômé)*
- *le SPA, son espace détente avec sauna, hammam, jacuzzi et tous les soins et modelage du corps*
- *l'auberge qui est sur place, vous pourrez ainsi associer les plaisirs gastronomiques aux activités ludiques et/ou sportives.*